



Infractions et perte de points sur le permis de conduire

publié le **27/04/2010**, vu **9495 fois**, Auteur : [Ferré-Darricau Avocat BORDEAUX](#)

Cela n'arrive pas qu'aux autres la perte de points, à vos calculatrices....

o Excès de vitesse :

- inférieur ou égal à 19 km/h quelle que soit la vitesse maximale autorisée

(art. R. 413-14 du Code de la route) : 1 point, amende de 450 euros quand vitesse max autorisée est supérieure à 50 km ou 750 euros dans autre cas.

- compris entre **20 et 29 km/h au-dessus** de la vitesse maximale autorisée

(art. R. 413-14 du Code de la route) : 2 points et amende de 750 EUROS

- compris entre **30 et 39 km/h au-dessus de la vitesse** maximale autorisée

(art. R. 413-14 du Code de la route) : 3 points et amende comprise entre 750 euros et /ou suspension

du permis pendant trois ans.

- compris entre **40 et 49 km/h au-dessus de la vitesse** maximale autorisée

(art. R. 413-14 du Code de la route) : 4 points et amende comprise entre 750 euros et /ou suspension du permis pendant trois ans.

- **supérieur ou égal à 50 km/h** au-dessus de la vitesse maximale autorisée en cas de **récidive** dans les 3 ans

(art. L. 413-1 du Code de la route et 132-11 du Code pénal) : 6 points + Amende de 3750 €

et/ou suspension du permis pour 3 ans et/ou peine d'emprisonnement de 3 mois et/ou interdiction

de conduire tout véhicule à moteur pendant 5 ans : Il s'agit ici d'un délit en non plus d'une simple contravention.

- **supérieur ou égale à 50 km/h** au-dessus de la vitesse maximale autorisée

(art. R. 413-14-1 du Code de la route) : 6 points, amende 1500 euros et/ou suspension du permis pour 3 ans.

o **Conduite dangereuse :**

- **franchissement d'une ligne continue** : 3 points et 750 euros d'amende et/ou suspension du permis pendant 3 ans

(art. R. 412-19 du Code de la route).

- **dépassement dangereux** : 3 points et 750 euros d'amende et/ou suspension du permis pour 3 ans

(art. R. 414-4 et suivants).

- **délit de fuite**: 6 points et 60 000 euros d'amende et/ou suspension du permis de conduire pour 5 ans

et/ou annulation pour 3 ans et/ou peine d'emprisonnement de 2 ans :

(art. L. 233-1 et suivants du Code de la route et 434-10 du Code pénal car il s'agit d'un délit.).

- circulation en **sens interdit**: 4 points et amende de 750 euros et/ou suspension du permis pour 3 ans

(art. R. 412-28 du Code de la route).

- non respect de l'arrêt au **feu rouge**, au stop ou au cédez le passage ou refus de priorité : 4 points

(article R415-4 et suivants).

- non port de la **ceinture de sécurité** par le conducteur : 3 points (R 412-1)

- **usage du téléphone** : 2 points (R412-6-1)

o Consommation de stupéfiants et d'alcool :

- conduite sous l'influence de **stupéfiants**: 6 points et amende de 4500 euros et/ou suspension/annulation du permis de conduire pour 3 ans et/ou peine d'emprisonnement de 2 ans : (art. L. 235-1 du Code de la route). Il s'agit d'un délit.

- conduite en état d'**ivresse** manifeste ou avec un **état alcoolique supérieur à 0,8 g/l** de sang ou 0,4 mg/l d'air:

6 points amende de 4500 euros et/ou suspension/annulation du permis de conduire pour 3 ans et/ou peine d'emprisonnement de 2 ans expiré (art. L. 234-1 et L. 234-2 du Code de la route) : c'est un délit.

- conduite en état d'ivresse (**jusqu'à 0,79 g/l** de sang ou 0,39 mg/l d'air expiré) (R. 234-1 du Code de la route) :

6 points et amende de 750 euros et/ou suspension du permis pour 3 ans immobilisation du véhicule

o Conduite malgré la suspension ou durant la rétention du permis de conduire :

6 points et amende de 4500 euros et/ou suspension/annulation du permis pour 3 ans et/ou peine d'emprisonnement

de 2 ans et/ou interdiction de conduire tout véhicule à moteur pendant 5 ans : (art. L224-16 du Code de la route) :

c'est un délit.

Il est possible de consulter la liste exhaustive des infractions routières entraînant le retrait de points **sur le site du ministère de l'intérieur**

Pour plus de renseignement contacter

Maître Ferré-Darricau

Selarl FERRE AVOCATS ASSOCIES

cf.avocat@wanadoo.fr

10 place Pey-Berland 33000 BORDEAUX